



Rentrée Scolaire 2020 - 2021



et Crise sanitaire

TRAVAUX**3**

- Avancement des chantiers (Salle Allende, M.S.P., Foyer Jacques Brel, City Stade du Quart de 6H, Local associatif Cité Nervo, Salle Salengro, démolition de NETTO).

CRISE SANITAIRE**4**

- Activités durant la Crise sanitaire
- Côté culture
- Côté sport
- A.L.S.H. vacances de Juillet

VIE SPORTIVE**5**

- Le Basket Féminin Escaudain PH en Nationale 1 !!!
- 2ème MEMORIAL « André LELEU »

CÉRÉMONIES**6-7**

- Commémorations durant la crise sanitaire
- Hommage républicain au professeur Samuel PATY
- Noces d'Or

RECENSEMENT DE LA POPULATION**7**

- Informations

**ENSEIGNEMENT
RESTAURATION SCOLAIRE****8-9**

- Remise des prix dans les écoles
- Ecole « ouverte »
- Rentrée des classes
- Mesures sanitaires mises en place à la restauration scolaire

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**10**

- Actions durant la crise sanitaire
- Annulation du repas des aînés

INFOS DIVERSES**10**

- Accès au paiement de proximité
- Plan COVID 19 de la CAPH pour les entreprises Escaudinoises
- Permis de louer

**ENVIRONNEMENT,
HYGIENE & SECURITE****11**

- Communiqué sur la crise sanitaire
- Passez au « vert » pour vos déchets !
- Agir contre le Protoxyde d'Azote

TRIBUNES DES GROUPES**12**

- Ensemble pour agir, l'humain d'abord !
- Objectif Escaudain
- Escaudinois, osons le changement !

Edito

La deuxième vague de la COVID-19 qui déferle sur notre pays et qui compte désormais plus d'un million de cas, est bien là, à Escaudain, dans nos entourages !

Les mesures drastiques émises par les autorités gouvernementales s'appliquent au niveau local, et vos élus, les services de la Ville et du CCAS sont toujours à vos côtés.

Je sais que cette période, longue, inédite de crise sanitaire a des conséquences sur la vie quotidienne de chacun d'entre vous, sur les activités professionnelles, sur la vie communale, sur la vie associative...

Les décisions qui ont été prises ne le sont pas de gaieté de cœur ; elles visent à nous protéger et à éviter la propagation de la maladie avec ses tristes conséquences.

Le premier confinement du printemps a été globalement bien suivi à Escaudain, distanciation, aération des pièces, respect des gestes barrières, et port du masque qu'il convient de généraliser désormais y compris dans notre sphère familiale.

Nous pouvons nous en féliciter, même si quelques « récalcitrants » se sont distingués et se distinguent encore.

Aujourd'hui **les conséquences de la crise sanitaire aggravée** s'appliquent à tous et vous sont rappelées dans cette information municipale.

C'est un mal nécessaire pour freiner une évolution aujourd'hui exponentielle du nombre de malades de la Covid-19 dont le « pronostic vital » est souvent engagé !

Les capacités des services hospitaliers en réanimation sont vite saturées par le nombre de nouveaux cas, certaines interventions chirurgicales estimées non urgentes ont été repoussées, et le seront encore.

Aujourd'hui, les politiques d'austérité menées par nos gouvernants successifs, notamment dans le domaine de l'Hôpital, se font tristement ressentir.

Le manque de moyen est criant pour un pays développé et aussi riche que le nôtre, malgré l'investissement considérable et exemplaire des personnels de santé que nous ne saluerons jamais assez.

Mais au-delà de ce type de considération ... il est impératif aujourd'hui et demain de se protéger soi-même de la maladie, de protéger sa famille, ses enfants, et surtout les personnes à risque !

Aussi, j'en appelle à la responsabilité de chacun :

Respectez les consignes et interdictions même si elles vous paraissent contraignantes, elles le sont pour tout le monde, nous devons nous protéger collectivement et individuellement.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous afin de préparer ensemble un meilleur avenir.

Prenez soin de vous !



Cordialement,
Votre Maire,
Bruno SALIGOT

Avancement des chantiers

Pendant le confinement, les entreprises ont été mises à l'arrêt. Les chantiers ont pris du retard et ont vu les délais d'exécution s'allonger.

Extension de la Salle des sports Allende

Les travaux ont repris début juin pour se terminer fin décembre. Puis les Services Techniques de la Ville accompliront les travaux de finition : peinture, carrelage...).

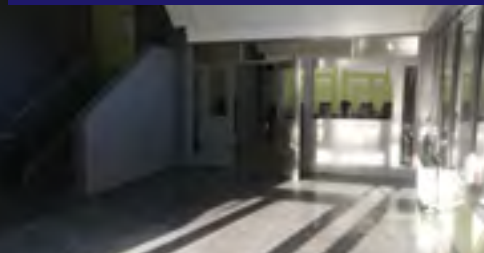


Maison de Santé Pluridisciplinaire



Les travaux ont repris le 11 Mai et seront normalement terminés fin décembre pour une livraison en début d'année 2021 aux praticiens.

Foyer Socio-éducatif Jacques BREL



Les travaux sont sur le point d'être achevés. Pour rappel, ils ont consisté au désamiantage, à la mise en accessibilité, à la création d'un bloc sanitaire aux

normes PMR et au remplacement du revêtement de sol. Les services techniques de la ville sont aussi intervenus pour la rénovation du chauffage, de l'électricité, de la

pose d'un faux plafond et des peintures. Réouverture prévue fin d'année.

Rénovation du City Stade au 1/4 de 6 heures



Toutes les parties en bois (600 pièces) ont été remplacées par les agents des services techniques.

Local associatif Cité Nervo



La réfection du parvis en enrobés, le cheminement PMR en pavés, la création d'un potager et la réfection de la clôture ont été réalisés au mois de Juin.

Salle Roger SALENGRO au 1/4 de 6 heures



Changement de la gazinière, remise en état de la climatisation et réfection des peintures (effectué en régie)



Démolition du magasin NETTO



Les engins sont intervenus début Octobre

L'ancien magasin désaffecté rue Ledru Rollin était devenu un lieu propice au squattage et pouvait créer des nuisances auprès du voisinage. Monsieur le Maire a donc lancé une procédure de péril sur le bâtiment. Aussitôt, l'enseigne « Les Mousquetaires », propriétaire des lieux, a procédé à la démolition du bâtiment.

Crise sanitaire

Tous les secteurs confondus, qu'ils soient d'ordre culturel, festif, sportif, associatif... ont fortement été impactés par la crise sanitaire :

- ↳ Fermeture du centre culturel, du musée et de la médiathèque
- ↳ Annulations des fêtes (galas de danse, festivités de la fête nationale, brocantes, braderies,...)
- ↳ Annulation ou organisation limitée des cérémonies (26 Avril : Jour du souvenir des déportés, 8 Juin : Hommage aux morts en Indochine, Appel du 18 Juin 1940, Fête Nationale du 14 Juillet, Armistice du 11 Novembre, Commémoration de la Mort de Félicien Joly le 15 Novembre).
- ↳ Fermeture de la piscine, du stade, des équipements sportifs
- ↳ Annulations des compétitions et des événements sportifs
- ↳ Fermeture des maisons de quartiers et du jardin public
- ↳ ...

ACTIVITÉS DURANT LA CRISE SANITAIRE

COTÉ CULTURE

Malgré la période de confinement, grâce aux moyens de communication actuels, les élèves de l'école municipale de musique et de danse ont pu continuer à suivre leurs cours avec leur professeur.

Ecole de danse :

La professeure de danse a organisé des activités sur la page Facebook de l'école municipale de danse. En plus des cours « théoriques », les danseuses ont pu préparer des chorégraphies, se sont filmées et ont publié sur la toile. Ce fut le « gala virtuel » très apprécié des parents qui n'ont pas pu assister au traditionnel gala de fin d'année annulé. Mais ce n'est que partie remise...

Ecole de musique :

Les élèves ont continué leurs cours en « visio » par internet. Elèves et professeurs ont concocté quelques vidéos que vous pouvez retrouver sur la page Facebook de la ville d'Escaudain :

- ↳ 1^{ère} audition virtuelle des élèves (16 Avril)
- ↳ Orchestre « Petites notes à la maison » des élèves et des professeurs (20 Mai)
- ↳ 2^{ème} audition virtuelle des élèves (18 Juin)
- ↳ Quizz de l'école municipale de musique (21 Juin)
- ↳ Fête de la musique (21 Juin)
- ↳ 3^{ème} audition avant les vacances (6 Juillet)



Concert retransmis sur la page Facebook

COTÉ SPORT

Les clubs sportifs ont été à l'arrêt en Mars. Après avoir mis en place les protocoles sanitaires recommandés, certains ont pu reprendre dès le mois de Juin. La piscine a pu de nouveau accueillir le public le 23 Juin (sur réservation et sous certaines conditions). Une partie des équipements sportifs a été rouverte en Août (sous réserve du respect des mesures sanitaires).

Une réouverture totale début septembre ... Pour combien de temps ?

A la rentrée scolaire, la vie sportive, culturelle et associative avait pu reprendre son cours quasi normalement (sous réserve de respecter des protocoles très stricts qui avaient été instaurés dans chaque infrastructure). Aussi, les cours de danse et de musique ont été réorganisés afin de pouvoir accueillir les élèves en toute sécurité. Les clubs sportifs et culturels ainsi que les associations de quartiers ont pu à nouveau pratiquer leurs activités en respectant leur protocole respectif.

A.L.S.H. vacances de Juillet

Au sortir de la première période de confinement nécessaire à la gestion de la crise sanitaire et de la reprise partielle de l'école, les élus locaux se sont positionnés afin de mesurer la possibilité de maintenir l'ALSH de Juillet 2020. Dès lors, l'ensemble des services municipaux s'est mobilisé pour offrir toutes les conditions nécessaires à un accueil de loisirs sécurisé et adapté aux règles sanitaires. Aussi, les équipes d'encadrement se sont fortement

impliquées dans la programmation des animations à destination des 3 à 13 ans. L'effectif accueilli a été limité à 110 par semaine, la rotation mise en place lors des inscriptions a favorisé la participation de 200 enfants contre 350 en temps normal. La cohésion de toutes les équipes pédagogiques, leur imagination et leur capacité d'adaptation ont contribué à rendre les enfants heureux. Un ALSH réussi grâce au travail de tous !



Animations autour du thème du cirque. Petits et grands se sont amusés à travers les différents ateliers proposés par un professionnel du spectacle



Grand jeu « à la découverte des monuments historiques de la ville »



Karting au circuit DKS Motors de Rouvignies



Grand jeu organisé dans les espaces requalifiés « Carrière des plombs »



Sortie vélo au parc Maingoval de Douchy-les-mines



Atelier maquillage pour les Tchoupitchoux

Retour du confinement ...

Malheureusement, suite au retour du confinement, les établissements recevant du public ont été fermés à nouveau le 30 Octobre. Seuls les scolaires peuvent continuer leurs activités sportives. Les écoles municipales de musique et de danse ont repris leur système de cours à distance.

Le Basket Féminin Escaudain PH en Nationale 1 !!!

En juin 2019 le club local attendait avec beaucoup d'anxiété l'annonce de sa montée en NF2. En juin 2020 le voilà propulsé en NF1. Les saisons se suivent mais ne se ressemblent pas et heureusement...

Il y a encore quelques temps les joueuses de l'équipe première étaient tristes de ne pouvoir finir le championnat et jouer leur chance en play-off pour la montée à ce niveau. Et voilà qu'aujourd'hui elles sont

bel et bien en route pour la NF1 !!! L'information est tombée le 29 Juin dernier en pleine réunion de comité. La direction a savouré cette annonce durant une dizaine de minutes avant de se remettre au travail car la tâche est grande !

C'est un moment historique pour le club, ses partenaires, ses bénévoles, ses supporters et toutes les équipes sportives qui constituent cette famille

qu'est le BFEPH. Une fierté également de participer au rayonnement de la Ville d'Escaudain et du territoire de la Porte du Hainaut à travers le sport de haut niveau. C'est aussi et surtout le résultat d'un travail entrepris depuis de nombreuses années par les prédécesseurs dirigeants, coach et joueuses.



« Après le titre de champion de France de N3 il y a deux ans, le club d'Escaudain - La Porte du Hainaut continue sa progression basée sur un gros travail de formation depuis des années, s'appuyant sur une équipe dirigeante et d'entraîneurs à « l'esprit familial » mais à la gestion rigoureuse.

C'est une nouvelle belle reconnaissance, un bel événement pour la Ville, l'Agglo et bien au-delà pour le monde du basket de la Région.

C'est un bel exemple, une fierté pour Escaudain, pour les bénévoles du club, mais aussi pour tous les partenaires institutionnels, et tous les sponsors économiques fidèles depuis des années ».

Le Maire, Bruno SALIGOT

2^{ème} MEMORIAL « André LELEU »



Ce dimanche 18 octobre, le stade accueillait le deuxième mémorial « André LELEU » organisé par le club d'Athlétisme en partenariat avec la Ville et surtout l'association Emera.

Dès 9h se sont succédées marche, course et animations diverses regroupant les amis d'André et les clubs d'athlétisme du secteur.

Chacun a apporté son obole lors de cette manifestation caritative. Plus de 1800 euros ont ainsi été remis aux représentants de l'association EMERA.

Rappelons la mission de cette association : **accompagner le patient et ses proches à domicile en lien avec les professionnels de santé.**

Vous ou un de vos proches êtes atteint d'une maladie grave ou évolutive, l'équipe du réseau est là pour vous aider et vous accompagner quel que soit votre lieu de vie. Ce dispositif **gratuit** n'assurera son intervention qu'avec l'accord du médecin traitant qui restera le référent de l'organisation mise en place.

Pour tout renseignement :
Association EMERA
03.27.27.83.85
amilon@association-emera.fr

Remise du chèque à l'association EMERA

Cérémonies

Durant la crise sanitaire, les cérémonies suivantes ont été annulées ou très limitées (seuls quelques conseillers municipaux et les responsables de l'association des anciens combattants ont pu y participer) :

- 26 Avril (Jour du souvenir des Déportés)
- 1^{er} Mai (Fête du travail)
- 8 Mai (Victoire 1945)
- 8 Juin (hommage aux morts en Indochine)

A partir de la mi-Juin, celles-ci ont pu à nouveau être organisées dans de meilleures conditions (sous réserve du respect des recommandations sanitaires en vigueur).



Cérémonie de l'Appel du 18 Juin 1940 en présence des Adjointes Jeannette MARCUZZI, Jean-Charles WERY, André DRELON, Hervé BREEM, des Conseillères municipales Sylvie SCHUTT, Karine STIEVENARD et du regretté Georges DUBOIS, Président des anciens combattants.



Merci à la talentueuse chanteuse Escaudinoise Angélique LALISSE pour sa prestation lors de la cérémonie

La Fête Nationale du 14 Juillet s'est déroulée sous une pluie battante mais il en fallait davantage pour décourager les Escaudinois présents.

Il est à noter qu'après l'été le port du masque à été rendu obligatoire sur la voie publique



2 Septembre : commémoration de la libération d'Escaudain et hommage aux jeunes Escaudinois résistants : Jeanne BOUCHET, Julien DERNONCOURT, Marcel GRIFFON, Charles LEHUT et François MORIAMÉZ tués lors de la guerre en 1944. Après s'être recueillie sur la tombe des défunts, la délégation s'est retrouvée au monument aux morts pour la prise de parole de Monsieur le Maire.



Hommage républicain au professeur Samuel PATY

Extrait du discours de Monsieur le Maire lors de l'hommage à Samuel PATY

« ... Contre la criminelle barbarie le peuple uni doit se tenir debout partout en France pour dire non ! Aussi nous-nous rassemblons en cet après-midi pour rendre hommage à l'enseignant et pour manifester contre l'obscurantisme, pour rester libre.

...
Le terrorisme a pour but de détruire nos repères républicains que sont la laïcité, l'égalité, la liberté, la fraternité, et la solidarité. ... »

Vous pouvez retrouver l'intégralité du discours sur la page Facebook « Ville d'Escaudain ».



Discours de Monsieur Le Maire, en présence de Mr Delrot (Inspecteur d'académie), de Mme Bara (Principal du Collège d'Escaudain), les directeurs (trices) et enseignant(e)s d'Escaudain, les responsables associatifs et de nombreux Escaudinois.



Noces d'Or

La traditionnelle cérémonie des nocés d'or n'a malheureusement pu avoir lieu cette année en raison du contexte sanitaire.

La municipalité a néanmoins souhaité marquer cet évènement. Aussi, le samedi 10 octobre dernier, mesdames Jeannette Marcuzzi et Karine Stievenard, adjointes au Maire, se sont rendues au domicile des couples afin de leur souhaiter un joyeux anniversaire de mariage et leur offrir pour l'occasion « fleurs et cadeaux ».

Cinq couples célébraient leurs nocés pour cinquante années d'union.

Daniel et Jeanine Derbomez (7 février 1970),

Roger et Béatrice Brochard (25 juillet 1970),

Marc et Marie-Thérèse Aubursin (29 août 1970),

Jean et Joëlle Leleu (3 octobre 1970),

Georges et Nicole Kaluza (28 décembre 1970).



RECENSEMENT
de la population 2021
www.le-recensement-et-moi.fr

DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2021.

Le recensement de la population par l'INSEE a lieu tous les 5 ans, auprès de l'ensemble de la population, pour les communes de moins de 10.000 habitants. A Escaudain, nous serons donc concernés par ce recensement qui se déroulera du **21 janvier au 20 février 2021**.

Votre participation est obligatoire et pour se faire, vous aurez le choix : répondre en ligne avec des codes qui vous seront remis par les agents recenseurs ou répondre sur les questionnaires papiers. Des renseignements plus détaillés seront communiqués peu avant ainsi qu'au cours de la collecte.

Afin d'effectuer le porte à porte nécessaire pour ces opérations de recensement,

la municipalité recrute 18 agents recenseurs. Si vous êtes intéressé, vous pouvez déposer votre candidature en mairie jusqu'au 25 novembre.

Enseignement Restauration scolaire

Remise des dictionnaires



Remise des dictionnaires aux élèves de l'école élémentaire Marcel Cachin

Cette année, malgré la crise sanitaire, la municipalité a offert aux 131 élèves de CM2 entrant au collège, un dictionnaire accompagné d'un ouvrage « Nos Histoires de France » et d'une clé USB. Les directeurs se sont chargés de remettre ces outils aux élèves qui suivaient les cours à domicile et M. le Maire, accompagné de l'Adjointe à l'enseignement, se sont rendus dans les écoles afin de les remettre aux enfants présents.

École «ouverte»

Dans le cadre du dispositif «Ecole ouverte» proposé par l'éducation Nationale, l'école Victor Hugo s'est associée à l'école Ernest Renan pour accueillir **30 élèves du CE1 au CM2**, durant la semaine **du lundi 24 août au vendredi 28 août**.

Accueillis à l'école Renan et encadrés par Mme Candelier, Mme Lebeau, Mme Matysiak et Mme Pluquet, les élèves étaient présents en journée complète.

Les 3 heures de la matinée étaient dédiées au renforcement des compétences scolaires, les 3 heures de l'après-midi à différentes activités : atelier théâtre, ateliers jeux de société de coopération et réflexion, arts visuels, jeux sportifs au stade d'Escaudain, atelier culturel à la médiathèque...

La même organisation a été proposée durant cette semaine à **34 enfants** de l'école Marcel Cachin.

Les activités et les repas financés par le ministère de l'Education Nationale ont pu être réalisés grâce au partenariat avec la municipalité d'Escaudain (mise à disposition des locaux, de la restauration scolaire, nettoyage et désinfection des locaux,...).

Cette semaine, bienvenue après un si long temps éloigné de l'école, a été très enrichissante pour ces enfants. Heureux de se retrouver pour partager des activités pédagogiques, sportives et culturelles, ils ont pu reprendre le chemin de l'école plus sereinement le 1^{er} Septembre.



Monsieur le Maire et Mme Dominique Risbourg adjointe à l'enseignement et restaurant scolaire en compagnie des enseignantes.



Rentrée des classes

Dans un contexte COVID-19, la rentrée scolaire, préparée en concertation avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, s'est déroulée dans de très bonnes conditions et dans un strict respect du protocole lié à la crise sanitaire.

La ville d'Escaudain n'a pas subi de fermeture de classe et deux classes supplémentaires ont été ouvertes à l'école Ernest Renan.

Les effectifs, sur la commune, restent globalement stables avec 1070 élèves accueillis cette année, 457 répartis sur 6 écoles maternelles et 613 sur 6 écoles élémentaires.

Pour assurer cette rentrée 2020, la commune a déployé des moyens financiers non négligeables.

Outre une subvention de fonctionnement qui s'élève à 40€ par enfant, elle a procédé au remplacement de 4 photocopieurs, à l'achat de 7 ordinateurs et de 4 vidéoprojecteurs interactifs

équipés de tableaux blancs et d'ordinateurs portables. Du mobilier scolaire a également été renouvelé pour un montant de 7 000€.

Les efforts conjoints du corps enseignant et de la municipalité permettent donc d'offrir aux enfants scolarisés dans nos écoles les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage.

DERNIÈRE INFO : le jeudi 12 novembre, les écoles ont distribué de la part de la municipalité 2 masques en tissu à chaque enfant de plus de 6 ans.

Enseignement Restauration scolaire

Point sur les mesures sanitaires mises en place à la restauration scolaire

Depuis la rentrée, le service de restauration scolaire municipale applique de manière stricte les recommandations spécifiques à la restauration scolaire préconisées par le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Afin de répondre à ces recommandations et garantir une sécurité sanitaire la plus optimale possible, la Commune a décidé de limiter les inscriptions des enfants à la restauration scolaire en définissant un seuil maximal de places par école. Cette décision s'est avérée indispensable pour éviter la mise en place d'un second service nécessitant la désinfection systématique des tables et chaises après le passage de chaque groupe d'enfants. La durée de la pause méridienne rend en effet globalement impossible la mise en place d'un second service, le temps consacré à la désinfection (20 minutes environ) ne permettrait pas aux enfants de prendre leur repas dans un délai raisonnable.

1. Mesures générales :

- Le lavage des mains des enfants, contrôlé par les agents d'encadrement, se fait systématiquement avec du savon à l'arrivée dans les restaurants.
- Les manteaux et/ou effets personnels sont posés sur le dossier de leur chaise.
- Les écoles sont réparties au sein de chaque restaurant scolaire dans des zones respectives séparées et chaque enfant dispose d'une place nominative et numérotée qui est répertoriée sur plan. Chaque responsable d'établissement scolaire est en possession de ce plan. En cas de signalement d'un cas Covid 19 cela permet de remonter la chaîne des contacts.
- Un balisage au sol et une signalétique à hauteur des enfants sont mis en place dans les restaurants pour indiquer le sens de circulation permettant de garantir la marche en avant et de limiter les croisements et le brassage des groupes à l'arrivée et au départ des locaux.
- La sortie des enfants se fait à l'opposé du lieu d'arrivée.
- Le lavage des mains s'effectue à nouveau au retour des enfants dans leur établissement scolaire.
- L'ensemble du personnel communal intervenant durant le temps de la pause méridienne porte un masque en permanence.
- Les salles de restauration sont ventilées systématiquement avant l'arrivée des enfants et en fin de service.
- Les enfants conservent leur masque de leur arrivée jusqu'à leur placement de table. A la fin du repas ils doivent remettre obligatoirement un masque propre pour retourner en classe.

2. Mesures relatives à la distanciation et au brassage :

- La place numérotée qui est attribuée à l'enfant l'est pour tous les jours de réservation. Qu'il mange régulièrement ou ponctuellement, l'enfant sera toujours assis à la même place et aucun autre n'y sera placé en son absence. Les enfants sont, dans la mesure du possible, regroupés par classe

3. Organisation du service visant à limiter les manipulations et les déplacements :



- Aucun enfant scolarisé en élémentaire ne manipule de couverts, ni de verre : des plateaux sont préparés individuellement sur échelle en début de self-service pour les restaurants Ferry et Salengro. Pour le restaurant Cachin, les couverts sont emballés dans la serviette et le plateau est dressé par le personnel d'encadrement lors du passage de l'enfant.
- Au self l'enfant scolarisé en élémentaire ne touche que le contenant de son entrée et de son dessert. Le personnel de restauration pose directement le plat principal sur le plateau de l'enfant. Les enfants scolarisés en écoles maternelles continuent d'être servis directement à table par le personnel ATSEM.
- Le pain et l'eau sont gérés uniquement par le personnel communal. Dans la mesure du possible aucun déplacement dans le restaurant scolaire n'est effectué. En cas d'oubli ou si l'enfant souhaite se resservir, ce sont les agents d'encadrement qui se déplacent.
- Le tri sélectif géré habituellement par les enfants n'est pour l'heure plus effectué. Chaque plateau est repositionné sur les échelles de débarrassage par le personnel d'encadrement et traité par le personnel de restauration.
- Pour toutes les manipulations, le personnel est équipé de gants et dispose de gel hydro alcoolique.
- Précisons qu'une majeure partie des recommandations, notamment de désinfection, était déjà appliquée par le service de restauration qui respecte des protocoles visant à éviter tous risques de contaminations (salmonelle, escherichia coli, coliformes thermotolérants, listeria etc...) lors de la fabrication des repas et l'entretien des locaux.

Poursuite de l'Action Sociale Dans le cadre de la Crise Sanitaire

Rappel :

Durant toute la période du confinement de ce printemps, le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, est resté en contact régulier avec les administrés par tout moyen de communication : chaque service, prévention jeunesse, insertion, service social, a maintenu un lien grâce notamment aux contacts téléphoniques, aux messageries internet...

Dans un premier temps, un courrier a été distribué aux 931 personnes âgées de 70 ans et plus à notre connaissance afin de leur proposer une aide dans la réalisation des courses, le portage des médicaments et une écoute, en partant simplement d'un appel téléphonique au CCAS. Ainsi, chaque semaine, un agent faisait les courses pour les personnes en demande.

Une distribution des premiers masques tissus confectionnés par les bénévoles de « l'atelier citoyen » a eu lieu auprès des personnes.

En parallèle, les agents en télétravail ou présents au CCAS ont continué à accompagner les administrés dans leurs démarches administratives (demande de retraite en ligne, création du compte Ameli de la CPAM, demande de RSA, renseignements pour la déclaration d'impôts, activation du chèque énergie etc.)

De la même manière, une attention particulière a été portée sur les difficultés accrues des foyers (alimentaires, détresse...). Ainsi, des bons alimentaires supplémentaires ont été distribués ainsi que des chocolats à l'occasion de la fête de Pâques pour les enfants des foyers suivis.

Le CCAS a également répondu à l'offre de l'Etat et a permis à plusieurs familles d'obtenir des tickets service pour effectuer des achats alimentaires.

En lien avec le Département, le CCAS, en collaboration avec le service de la restauration scolaire, a organisé une distribution de paniers repas à base de produits frais de producteurs locaux.

Le Service d'aide et accompagnement à domicile a continué à prodiguer les soins auprès de nos aînés dans le strict respect des gestes barrières.

Depuis le 30 Octobre 2020, date du début du 2ème confinement, le Centre Communal d'Action Sociale, poursuit ses activités. Chaque service du C.C.A.S s'est adapté à ce nouveau confinement en alternant, dans la mesure du possible, des périodes de télétravail et de présentiel.

En parallèle de leurs activités régulières à savoir l'aide dans la réalisation des démarches administratives, des démarches éducatives, sociales, budgétaires, professionnelles, les agents contactent les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables pour veiller à leur proposer une aide dans la réalisation des courses, le portage des médicaments et une écoute.

Toujours dans cette volonté d'entraide et de convivialité, des cadeaux et des friandises seront distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour les enfants, dont les familles sont inscrites sur la liste des personnes en difficultés.

Repas des aînés

Il a fallu se résoudre à annuler le repas des aînés, qui réunit chaque année environ 250 personnes, compte tenu des conditions sanitaires actuelles liées au COVID 19.

Pour autant, avec Mesdames et Messieurs les administrateurs du CCAS nous n'oublierons pas les personnes âgées dans un esprit de solidarité.

Ainsi, cette année, les personnes résidant en maison de retraite, séjournant en convalescence ou encore hospitalisées au moment des fêtes de fin d'année, les séniors bénéficiant de notre service d'aide et d'accompagnement à domicile, ainsi que les personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables, seront destinataires d'une attention particulière.

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste du registre communal des personnes vulnérables en appelant au : 03.27.44.88.97

Infos Diverses

Accès au paiement de proximité



La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Ci-dessous le lien des buralistes éligibles :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Cette page, qui sera complétée au fur et à mesure, vous permet d'identifier les buralistes partenaires par commune.

Plan COVID CAPH



Dès le démarrage de la crise liée au COVID 19, la Porte du Hainaut a pris des mesures pour aider concrètement les commerçants, artisans, TPE et PME de notre territoire.

Parmi les solutions adoptées, le « fonds de solidarité », dédié aux entreprises de 0 à 5 salariés et complétant l'aide de l'Etat, a été le plus sollicité.

A ce jour, 840 aides ont pu être attribuées à des entreprises provenant de l'ensemble des 47 communes, sans exception. Ce sont ainsi plus de 800 000€ qui ont été effectivement consacrés à ce dispositif.

Cette campagne d'appels, qui a mobilisé 71 agents provenant des différents services de la CAPH, qui a permis de contacter directement plus de 2 800 entreprises, a joué un rôle déterminant dans cette mobilisation conséquente.

Au total, 38 entreprises Escaudoises, en plus de l'aide DGFIP, ont pu bénéficier du « Plan COVID » de la CAPH. Soit un montant total de 34 766€.

Permis de louer

Désormais, tout propriétaire souhaitant louer un logement sur le territoire de la commune doit demander une Autorisation Préalable de Mise en Location ou effectuer une Déclaration de Mise en Location, en fonction de l'adresse du logement. De la même manière, tout propriétaire souhaitant diviser un immeuble en plusieurs logements devra en faire la demande auprès du service habitat de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, compétent en la matière.

Cette nouvelle procédure vise à mettre fin aux pratiques de certains propriétaires indélicats n'hésitant pas à louer des logements indécents sur le territoire communal.

Toutes les informations relatives à ce « Permis de Louer » sont consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : <http://www.agglo-porteduhainaut.fr/le-quotidien/habitat-logement/habitat-indigne-permis-de-louer>

En cas de non-respect des procédures, le propriétaire bailleur s'expose à un rappel à l'ordre par les services de l'état, et le cas échéant, il pourra se voir sanctionner d'une amende allant jusqu'à 15 000€.

Communiqué sur la crise sanitaire

1. Petite rétrospective de la crise sanitaire que nous vivons depuis maintenant huit mois.

A partir du 17 mars, un confinement général était décrété au niveau national.

Les services municipaux ont dû s'organiser pour gérer l'urgence notamment par le biais du Centre Communal d'Action Sociale, resté en contact régulier avec les administrés nécessitant une attention particulière.

Courant avril, une trentaine de couturières bénévoles ont répondu à l'appel de la municipalité dans le cadre de la mise en place d'un « atelier citoyen ». Celui-ci a permis de fabriquer **1600 masques réutilisables**, en tissu qui ont été distribués, **dès le 7 mai, aux personnes âgées de plus de 70 ans.**

Que ces personnes soient ici remerciées, à nouveau, ainsi que toutes celles et ceux qui se sont mobilisés durant cette crise sanitaire sans précédent.

A partir du 11 mai, le protocole national de déconfinement a permis de reprendre très progressivement les activités municipales, dans le respect des « gestes barrière ». C'est notamment le cas du marché hebdomadaire que nous avons voulu rétablir rapidement afin de retrouver un lieu de convivialité et d'échange au sein de la ville.

Les 19 et 20 mai puis début juin, des masques de protection étaient distribués à l'ensemble de la population Escaudinoise.

Enfin, début juillet, en concertation avec les forains, la municipalité a tenu à organiser la ducasse qui s'est déroulée dans le respect d'un protocole sanitaire bien spécifique.

2 Dans l'état actuel des choses, le président de la République a annoncé le reconfinement de l'ensemble du territoire national à compter du 30 octobre, jusqu'au 1er décembre.

Les mesures suivantes ont été annoncées :

- ➔ l'interdiction de se déplacer, sauf motif valable et muni d'une attestation de déplacement dérogatoire ;
- ➔ la fermeture des commerces (bars, restaurants...)

et des établissements non essentiels recevant du public ;

➔ la fermeture des établissements sportifs couverts et de plein air. La pratique sportive individuelle en plein air est autorisée dans la limite d'une heure par jour, dans un rayon d'un kilomètre autour de son domicile ;

➔ l'ouverture des lieux de culte pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages dans la limite de 6 personnes. Les cimetières resteront ouverts pendant le confinement ;

➔ l'ouverture des crèches, des écoles, des collèges, des lycées ainsi que les services périscolaires avec un protocole sanitaire renforcé. Le port du masque devra également être porté à l'école primaire, il est désormais obligatoire à partir de 6 ans. Pour les universités et les établissements supérieurs, les cours seront assurés à distance ;

➔ les bureaux de poste et les guichets de service publics restent également ouverts ;

➔ l'interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, sauf pour les manifestations revendicatives dûment déclarées en préfecture ;

➔ l'autorisation des visites en EHPAD et en maison de retraite avec le respect d'un protocole sanitaire strict ;

➔ le maintien de l'ouverture des parcs et jardins.

Ces mesures s'accompagnent, dans le Nord, de l'obligation du port du masque, pour les personnes de plus de onze ans :

- dans les zones à forte fréquentation, les entreprises et les administrations publiques

- dans un périmètre de 50 mètres, durant les heures de fréquentation, autour des entrées des établissements recevant du public suivants : administrations, salles de spectacle et de réception, salles de réunion, salles réservées aux associations, salles de sport, piscine, stade municipal, établissements de culte, musée, médiathèque, magasins de vente.

- dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles et du collège, 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de ces établissements

- sur le marché hebdomadaire du lundi matin

- dans le square Francis Dupire

3. Rappel des « gestes barrière ».

➔ Lavage fréquent des mains à l'eau et au savon de préférence.

➔ Port du masque en couvrant la bouche, le nez et le menton.

➔ Respect des règles de distanciation physique (au moins 1 mètre entre chaque personne).

➔ Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer.

➔ Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.

➔ Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.

4. En cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.), contactez votre médecin traitant.



POSSIBILITÉ DE RÉALISER UN TEST DE DÉPISTAGE COVID-19 AU PLUS PROCHE :
<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ou-effectuer-un-test-du-covid-19>

Passez au «ver» pour vos déchets!



La réduction des déchets est un défi que chacun d'entre nous doit relever, pour notre environnement mais aussi pour notre santé. Le compostage est une alternative efficace de valorisation de nos déchets de cuisine et de jardin.

Afin de permettre l'accès de cette pratique au plus grand nombre des habitants résidant sur son territoire, le SIAVED vous propose d'acquiescer un à deux composteurs, à prix réduit.

Quels sont les avantages du compostage ? Et du composteur ?

- ➔ On réduit de près de 100 kilos nos déchets à l'année.
- ➔ Le compost est un amendement parfait pour les plantes fleuries, les pelouses, les potagers...
- ➔ Moins de déplacements en déchèterie !

➔ Comment commander un composteur ?

➔ Compléter et renvoyer le bon de commande (téléchargeable sur le site internet de la ville d'Escaudain) avec votre règlement (uniquement par chèque) au Service Sensibilisation et Prévention des Déchets du SIAVED, 5 route de Louches, 59282 Douchy-les-Mines

Les composteurs sont en bois et livrés en kit.

Deux volumes sont disponibles : 400 litres (15,00€), 600 litres (18,00€).



Agir contre le protoxyde d'azote



Dans le bulletin d'information municipal de mai 2019, nous évoquions les dangers du protoxyde d'azote, aussi connu sous le nom de gaz hilarant.

En décembre dernier, un arrêté municipal interdisant la consommation et la vente aux mineurs ainsi que le dépôt des cartouches aluminium sur la voie publique tentait de réagir face à ce phénomène. Cet été, à l'initiative de Mr Le Maire, une pétition à destination de Mr le Préfet du Nord était lancée afin que des mesures réglementaires efficaces soient prises pour bloquer la propagation de ce fléau.

Enfin, pour donner plus de force à cette action visant à faire évoluer la législation, c'est le C.I.S.P.D. (Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui s'est saisi du problème en diffusant cette pétition (voir ci-dessous) dans plusieurs communes de l'arrondissement de Valenciennes.

Contre le protoxyde d'azote, je ne rigole pas !

Ensemble mettons fin à ce fléau qui met en danger notre jeunesse ...

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

Signature :

Pétition à l'attention de M. le Premier Ministre, à déposer dans l'urne située en Mairie

Tribunes des Groupes

LE GROUPE

Ensemble pour agir, l'humain d'abord !

Notre pays traverse une période totalement inédite avec cette pandémie de la **COVID-19**. Cela perturbe bon nombre de services publics et associatifs et impacte les activités économiques. Nous ne sommes pas encore sortis de cette crise.

Les personnels de santé sont fortement mis à contribution depuis plusieurs mois et nous avons pu mesurer, à cette occasion, la qualité de leur engagement et de leur dévouement au service de tous.

Sur le plan économique, nous constatons aujourd'hui l'impact de cette crise, dont les répercussions importantes rejaillissent à tous les niveaux. Les entreprises s'en trouvent fragilisées et l'emploi menacé.

Le 28 juin, vous avez accordé votre confiance à la liste « **Ensemble pour Agir, l'Humain d'abord !** » menée par Bruno SALIGOT.

Ainsi, l'équipe municipale, composée de nouveaux élus et d'élus expérimentés, a pris ses fonctions.

À l'heure où nous pourrions constater une réelle désaffection des citoyens pour l'exercice démocratique, il nous apparaît nécessaire de souligner l'importance du travail réalisé par les élus municipaux, même si ce travail n'est pas forcément visible pour tous.

Vos élus : Bruno SALIGOT, Jeannette MARCUZZI, Ali BENAMARA, Annick TRIOUX, André DRELON, Dominique RISBOURG, Michel SION, Karine STIEVENARD, Olivier ABDELOUAHED, Jean-Charles WERY, Marc GERNEZ, Eugène GIL, Maryse PLAYE, Abdelaziz LOUGHANI, Christelle GUIOT, Pascal PUPILLI, Sylvie SCHUTT, Laurent LAKOMY, Frédérique VANDENNIEUWEMBROUCK, Cécile DI GIULIO, Céline JANICKI, Mélanie GALAND.

LE GROUPE

Objectif Escaudain

Chères Escaudinoises, Chers Escaudinois,

Un nouveau mandat commence et pour notre toute première tribune nous souhaitons de nouveau remercier nos électeurs pour leur confiance et leur soutien. Ensemble nous avons porté un projet ambitieux et de renouveau pour Escaudain.

Malheureusement, de nombreux concitoyens ont boudé les urnes et, avec seulement 2065 votants (sur 6168 inscrits), la démocratie est loin d'avoir triomphé. Jamais à Escaudain un maire n'aura été élu avec si peu de voix... L'une des premières conséquences sera la baisse de notre pouvoir d'achat : comme vous en avez certainement entendu parler, dès 2021, les escaudinois auront la désagréable surprise de payer une nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'ordre de 230 € par an en moyenne, soit environ 20 € par mois. Cette taxe concernera TOUS les foyers, y compris les locataires des HLM via leur quittance de loyer qui augmentera. En effet, sous l'impulsion de Bruno Saligot, fervent défenseur de ce nouvel impôt, la CAPH dont il est vice-président, a décidé de l'instituer dès le début de mandat, sans concertation citoyenne. Objectif Escaudain s'oppose vivement à cette décision anti-démocratique et il aurait été préférable comme l'ont suggéré Fabien Roussel et Alain Bocquet du PCF (également contre cette taxe) d'organiser

Catherine MERCIER, Michaël ABDELKADER, Laure TROIA, Christian DUHEM, Franca PETRIOLI.

À cet égard, nous tenons particulièrement à **remercier les anciens conseillers et adjoints**, qui se sont impliqués au long de ces six dernières années, au service de l'intérêt général.

Un grand MERCI à vous !

Nous sommes au travail pour initier et conduire les projets communaux, mais également pour répondre au quotidien, avec un souci d'équité, aux attentes de la population, quelques exemples :

La Maison de Santé Pluridisciplinaire est en voie d'achèvement et devrait ouvrir pour le 1er trimestre 2021 avec de nouveaux médecins.

Le projet du nouveau **Groupe Scolaire** se poursuit.

La rénovation de la **Cité Schneider** est programmée, comme celle de la **Cité Victoire, etc.**

Nous y reviendrons plus en détails prochainement.

Comme vous le savez Escaudain est reconnue pour être une **ville sportive et culturelle**, et nous en sommes fiers, c'est pour cela que nous continuerons à soutenir, dans les limites de nos possibilités budgétaires, l'activité des associations locales qui participent significativement au rayonnement de la Ville et au vivre ensemble.

Bien entendu, tous les autres domaines ne seront pas oubliés. Notre groupe continuera de combattre les effets des politiques d'austérité, qui nous obligent bien trop souvent de devoir prioriser.

un vrai débat avec les citoyens, avant toute prise de décision. Pour rappel, notre représentante à la CAPH fait partie de ces quelques élus qui n'ont pas cautionné cette forte taxe instaurée en tout début de mandat. Malheureusement, pour beaucoup d'entre nous, l'impact social sera lourd...

En parallèle, l'une des premières mesures du maire aura été de s'octroyer le montant maximum de ses indemnités (soit 2528.11 € brut par mois pour le maire et 1069.59 € brut pour ses adjoints), dans une ville où le taux de pauvreté est de 29 %.

Aussi, nous aurions préféré une baisse des indemnités de 10 %, ce qui aurait permis l'embauche immédiate d'un ASVP (agent de surveillance de la voie publique) ou d'un agent de propreté supplémentaire (ce qui aurait été plus utile aux escaudinois) sans alourdir les finances de la Ville.

Enfin, en cette période difficile où l'épidémie de coronavirus continue de s'étendre et d'impacter fortement notre vie quotidienne, nous resterons attentifs à vos préoccupations et à vos attentes, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que chacun soit entendu et défendu.

Prenez soin de vous !

Pour nous joindre ou adhérer à Objectif Escaudain : objectifescaudain@gmail.com

Suivez notre actualité sur notre page facebook : **Objectif Escaudain**

LE GROUPE

Escaudinois, osons le changement !

Le groupe n'a pas souhaité communiquer

Geoffrey CLOET, Romuald CARPENTIER.